



HOME OASIS SA
Combe-Aubert 6
2720 TRAMELAN
☎ 032 487 55 44
📠 032 487 55 46

CONTRAT DE PENSION

Le home Oasis SA est un établissement privé de 15 lits pour personnes âgées. Il est politiquement et confessionnellement neutre. Il est officiellement reconnu par les caisses maladie, de même que par les autorités cantonales et fédérales.

1.1 Critères d'admission

Afin d'optimiser la prise en charge et l'intégration dans un cadre familial et homogène, nous veillons à ce que la personne soit atteinte d'une pathologie similaire à celle de nos résidents. La Direction se réserve le droit de refuser une personne si son état de santé ne correspond pas aux critères précités.

Nous ne prenons pas en charge les personnes atteintes de dépendances aux drogues ou à l'alcool.

Lorsque le médecin ne prescrit pas d'hospitalisation et que la prise en charge ne dépasse pas les compétences de notre personnel, le résident peut mourir dignement dans l'institution.

Conformément à l'éthique de la Direction, l'assistance au suicide ne peut pas être pratiquée dans notre institution.

Le médecin est à votre libre choix. Cependant, dans le but d'offrir de meilleurs soins et surtout de profiter d'un suivi plus étroit, nous bénéficions d'un médecin responsable que nous vous conseillons.

1.2 Aménagement

La chambre du résident est équipée d'un lit de soins, d'une armoire de rangement, d'une table de nuit, de l'appel malade, de lampes et de rideaux. Le reste de son aménagement est libre pour autant qu'il reste fonctionnel. Il n'est pas possible d'entreposer des meubles en surplus.

Le résident a le droit et est invité à participer à la conception de son lieu de vie. La chambre sera entretenue et nettoyée par notre personnel.

La Direction se réserve le droit de changer le résident de chambre, sans que son confort en soit altéré, et ce uniquement après en avoir informé la personne concernée, sa famille ou son responsable.

Le Home Oasis SA n'a pas de chambre à disposition pour les visites. Exceptionnellement un lit d'appoint peut être aménagé temporairement dans la chambre d'un résident.

1.3 Linge de corps

Pour des raisons d'hygiène et de facilité d'entretien, nous suggérons que les résidents soient vêtus d'habits lavables à minimum 40 degrés. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'endommagement pour les vêtements qui doivent être lavés à moins de 40 degrés.

Le linge de corps ainsi que le linge de lit sont changés régulièrement. Nous vous prions de bien vouloir inscrire vos noms et prénoms sur chaque pièce de linge. Cette tâche peut être effectuée par nos soins contre facturation (voir prestations non comprises dans tarif établissement annexé).

1.4 Repas et Cafeteria

Horaire de repas :

Déjeuner	07.30 h. - 09.30 h.	Dîner	11.45 h.
Goûter	15.15 h.	Souper	17.45 h.

Les heures de repas peuvent varier car nous les adaptons à l'état de santé du résident et au rythme de vie de l'institution.

Notre cafeteria est à disposition des résidents et de leurs visites. Des boissons chaudes et froides sont à disposition selon les prix indiqués.

Vous avez la possibilité de prendre le repas avec votre proche. Merci de vous annoncer 1 jour à l'avance. Le prix du repas est à régler auprès de nos cuisiniers.

Afin de passer un moment convivial en compagnie de votre proche, notre salle d'animation au sous-sol est à votre disposition pour l'organisation de fêtes. Le repas sera réalisé et servi par notre équipe de la cuisine, vous pouvez prendre contact avec nos cuisiniers qui ont plusieurs menus à vous suggérer.

Lorsque le résident se rend à l'extérieur aux heures des repas, prière d'en informer le personnel soignant minimum 24 heures à l'avance.

1.5 Animaux de compagnie

Il est possible d'avoir un animal de compagnie en respectant les conditions suivantes :

- Il ne doit pas être un danger ou un désagrément ni pour la personne, ni pour les résidents de l'institution, ni pour le personnel ou les visites
- le résident ou une personne déléguée en assume la totale prise en charge. Au cas où cela ne devait plus être le cas, la Direction se réserve le droit de se séparer de l'animal.

1.6 Heures de visites

Les heures de visites sont libres. Nous vous remercions de respecter le rythme et l'univers de nos résidents. Les toilettes et soins spécifiques n'étant pas ponctuels, il est possible que vous deviez patienter un instant.

1.7 Assurances / sécurité

Les résidents doivent être au bénéfice d'une assurance RC-ménage à titre privé. L'institution décline toute responsabilité en cas de perte, disparition et détérioration d'objets de valeurs déposés dans un lieu non approprié. Il est vivement conseillé d'effectuer tout dépôt d'argent et de valeur auprès de l'institution, qui dans ce cas en assume la responsabilité.

Pour des raisons de sécurité, notre porte de sortie est sécurisée à l'aide d'un code. Toutes les sorties sont fermées à clé de 22 à 6.15 h.

Il est interdit de fumer à l'intérieur de l'institution. Des coins fumeurs sont aménagés à l'extérieur.

1.8 Accompagnement spirituel

Un culte religieux est organisé une fois par mois. De plus une Diacre vient également une fois par mois rendre visite en chambre aux résidents qui le désirent. Sur demande du résident, un accompagnement personnel peut être mis en place.

1.9 Protection des données / Autorisations

La Direction et le personnel du Home Oasis SA mettent une importance toute particulière à protéger l'intimité des résidents et à respecter le cadre légal de la protection des données. C'est pour cette raison qu'il est important que le résident ou son représentant légal donne l'accord pour les points suivants :

- Le résident/la résidente, respectivement la personne qui en est responsable, autorise que des photos de sa personne soient affichées dans l'institution, sur le site internet du Home Oasis SA ainsi que dans les articles de presse tout en respectant son intégrité
- Le résident/la résidente, respectivement la personne qui en est responsable, autorise le personnel du home à effectuer des sorties externes accompagné du résident/de la résidente.
- Vous trouverez des informations de base et des principes sur la protection et le traitement des données par Home Oasis SA dans la politique de confidentialité du Home Oasis SA. Le résident déclare expressément qu'il a pris connaissance de la politique de confidentialité et accepte son contenu. En particulier, le résident accepte expressément que ses données personnelles puissent continuer à être traitées (en particulier conservées, stockées, mises à jour, archivées, détruites, supprimées) après la fin de la relation contractuelle avec Home Oasis SA.
- Le résident reconnaît et consent expressément au traitement (notamment les données personnelles sur l'état de santé dans le cadre de l'évaluation des besoins ainsi que les données sur les mesures d'aide sociale) (notamment collectées et stockées électroniquement) par des données particulièrement sensibles. Home Oasis SA traite ces données conformément à la loi sur la protection des données. De plus, le résident accepte que des documents soient envoyés à l'assureur maladie pour vérifier son obligation de payer. Il contient des données sur l'état de santé, que Home Oasis SA est tenu de transmettre à l'assureur maladie sur la base de la loi sur l'assurance maladie.
- Home Oasis SA sous-traite diverses activités commerciales à des tiers. En particulier, l'infrastructure informatique et les questions fiduciaires sont transférées à des tiers. Dans ce contexte, il est essentiel que les données personnelles vous concernant en tant que résident soient également transférées à ces tiers et stockées par eux sur des serveurs externes. Le résident accepte expressément que ses données personnelles, y compris les données personnelles particulièrement sensibles (en particulier les données de santé) puissent être transférées à des tiers dans ce cadre. Home Oasis SA conclut un contrat avec chaque tiers auquel les données sont divulguées, qui régit le traitement des données (accord sur le traitement des commandes de données personnelles). En outre, les données peuvent être transmises s'il existe une obligation légale, si cela est nécessaire pour faire valoir les droits d'Home Oasis SA, si cela est nécessaire pour l'exécution du contrat ou pour la mise en œuvre de mesures précontractuelles (p. ex. la Poste, autorités dans le cadre de mesures de collecte), si Home Oasis SA a un intérêt légitime et que les intérêts mutuels du résident ne prévalent pas et si une autre autorisation légale est disponible.
- Les données sont protégées de manière adéquate contre l'accès par des personnes non autorisées et contre l'utilisation abusive possible des données par des mesures techniques et organisationnelles appropriées.
- Home Oasis SA attache une grande importance au fait que les données sont stockées dans des centres de données en Suisse. Toutefois, cela ne peut être garanti, en particulier en ce qui

concerne les services Microsoft, car Home Oasis SA ou les tiers mandatés n'ont aucune influence sur les serveurs dans lesquels Microsoft stocke les données. Dans ce cas, le résident accepte expressément le transfert des données à l'étranger.

1.10 Résiliation / fin du contrat

En cas de départ, la dédite doit se faire par écrit pour la fin d'un mois, en respectant un délai de 30 jours. Si le délai ne Devait pas être respecté, les frais d'infrastructure, d'encadrement et d'hôtellerie seront facturés pendant les 30 jours. La Direction se réserve le droit de résilier le contrat en cas de non-paiement ou de faits graves.

Le contrat entre en vigueur dès le premier jour du séjour et prend fin le jour du départ ou décès de la personne. La facturation du séjour sera effectuée de même, en prenant compte des points 20 et 21 des « prestations non comprises » mentionnés sur notre liste de prix.

1.11 Divers

Les pourboires et cadeaux sont acceptés, ils seront déposés dans la caisse du personnel.

Le résident, son proche ou son représentant légal est invité à faire part d'éventuels souhaits, remarques ou réclamations directement à la Direction.

2. PRIX

Afin de vous informer sur nos prix, nous aimerions vous transmettre quelques précisions concernant l'aspect financier de la prise en charge d'un séjour dans notre établissement.

Dans le Home Oasis SA nous utilisons le système BESA pour évaluer l'accompagnement et les prestations dont le résident à besoin. Nous appliquons le tarif partiel. Cela veut dire que les médicaments et honoraires du médecin sont facturés en plus et à faire valoir ensuite à votre caisse maladie (voir prestations comprises et non comprises annexées).

Le degré BESA est indiqué sur l'attestation de tarif. Une première attestation de tarif est faite 4 à 6 semaines après l'entrée en institution. Cette attestation est validée par le médecin du home. Ensuite le degré de soins est évalué tous les 6 mois ou lors d'un changement de l'état de santé du résident.

L'attestation de tarif sert également comme base de calcul pour une éventuelle rente complémentaire dont le résident peut bénéficier. La demande est à faire à l'agence AVS de sa commune de domicile.

Nos prix ne subissent aucune influence en fonction des biens et de la fortune du résident.

Le prix total de la prise en charge se divise en 2 parts. L'une étant à charge du résident (voir tableau 1 de notre liste de prix). L'autre part est à charge de la Caisse Maladie et du Canton (voir tableau 2 de notre liste de prix). Le tableau 3 vous indique le coût total. Le plafond des coûts du Conseil-exécutif est représenté sur le tableau 4.

La participation aux soins à la charge de la caisse maladie et du canton est facturée séparément et directement selon l'attestation de tarif et du degré de soins.

Les médicaments sont facturés directement par la pharmacie aux caisses maladies. Ceux qui ne sont pas pris en charge par ces dernières seront facturés au résident.

La facture du mois en cours est envoyée entre le 20 et le 25 de chaque mois. Elle est à payer selon le délai fixé sur la facture.

Financement

Diverses possibilités existent quant à un apport financier :

- I. La rente AVS.
- II. Une rente complémentaire AVS selon attestation de tarif
- III. La rente pour impotent, selon le degré de handicap
- IV. Fortune du résident

Les formulaires «Attestation de tarif» et «Rente pour impotent» peuvent être obtenus auprès de votre commune de domicile. Ils seront remplis par nos soins dès que le temps d'observation minimum aura été respecté. Pour de plus amples renseignements, nous restons à votre entière disposition.

Très heureux de vous accueillir dans notre maison, nous vous souhaitons une très cordiale bienvenue ainsi qu'un agréable séjour.

Au nom du home Oasis SA
Le Directeur La responsable des soins

Glenn Scheidegger Laurent Barthe

Déclaration de consentement pour l'utilisation des données personnelles

En signant le présent contrat, j'autorise expressément le Home Oasis SA à traiter mes données personnelles communiquées ainsi que les informations sur mon état de santé dans la mesure où cela est prévu et autorisé par la loi ou nécessaire à l'exécution du présent contrat, et tant que la personne concernée ne s'y oppose pas expressément.

La collection de données a l'objectif d'avoir toutes les informations pour une prise en charge optimale.

Selon la loi de protection de données suisse, je dispose d'un droit à l'information et à la correction.

J'ai le droit de révoquer totalement ou partiellement cette déclaration à tout moment.

Lieu et date :

Nom et prénom du/de la résident/e :

Signature du/de la résident/e :

Nom, prénom et signature du représentant légal :

Signature du représentant de l'institution :

Remarque : en apposant sa signature, le résident/la résidente - respectivement son représentant légal, atteste avoir pris connaissance et accepter les tarifs appliqués sur notre liste de prix.